ALLOCATIONS FAMILIALES
Caf
du Morbihan

Bailleur comme locataire on a tout à gagner avec caf.fr, rapidité et simplicité.

Demande d'Aide au Logement (DAL) pour vos résidents

Demande d'Aide au Logement (DAL) pour vos résidents

Comment faire ?

Rendez-vous sur caf.fr/partenaires :

Code postal > Partenaires locaux > Les bailleurs

Vous trouverez à votre disposition :

- une fiche conseil, méthodologie ;
- la liste des documents à télécharger et compléter ;
- la liste des pièces complémentaires à joindre.

Pourquoi ?

Vos résidents sont exclus de la téléprocédure de Demande d'Aide au Logement (DAL)

- création d'un outil/circuit référence pour accompagner les structures accueillant ce public ;
- favoriser l'accès aux droits pour tous ;
- garantir l'accès à l'information.

À ne pas oublier

Votre stock de documents Caf papier ne doit désormais plus être utilisé : merci de vous en séparer.